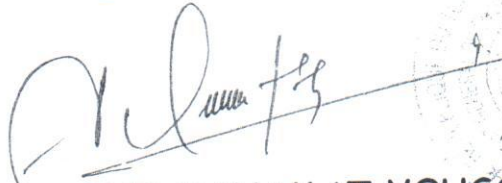


Comment comprendre et expliquer que des soumissionnaires déclarés conformes à l'analyse administrative et technique se trouvent être disqualifiés sans raison valable ? Il ya lieu d'harmoniser cette contradiction flagrante et bien d'autre incohérence.

De ce qui précède, l'OCMP vous demande de faire reprendre par la sous-commission technique l'évaluation des offres en vue de nous proposer une conclusion afin de requérir notre avis.

**Le Directeur Général de l'Organe  
Chargé des Marchés Publics**



**YOUSOUF MAHAMAT YOUSOUF**